Accise-Loi

M. de Jong: Monsieur le Président, ce rappel au Règlement vraiment intempestif est-il soustrait de mon temps de parole? Fort bien. Je crains qu'il ne se trouve guère de députés conservateurs pour défendre la hausse de taxe prévue dans le projet de loi C-14. Ils essaient de faire consigner leur nom dans le hansard par des rappels au Règlement inopportuns, qui n'ont absolument aucun fondement.

Permettez-moi de poursuivre. Nous commençons à comprendre pourquoi nous sommes aux prises avec de tels déficits.

M. Malone: C'est parce que des députés néo-démocrates ont été élus.

M. de Jong: Nous n'avons pas un régime fiscal équitable dans lequel ceux qui sont en mesure de payer sont tenus de verser effectivement verser effectivement leur juste part. Notre régime fiscal actuel permet qu'une caissière du la part. permet qu'une caissière de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale du Canada pale, pour 1983 plus d'innere de la Banque Royale d'innere de la Banque Royale de la Banque Royale d'innere d'innere de la Banque Royale d'innere d'innere de la Banque Royale d'innere de la Banque Royale d'innere d'innere de la Banque Royale d'innere de la Banque Royale d'innere de la Banque Royale d'innere d'innere de la Banque Royale d'innere d'innere de la Banque Royale d'innere d'inne pour 1983, plus d'impôt en chiffres absolus que la banque elle-même, qui avoit record de dolmême, qui avait pourtant réalisé plus de 300 millions de dollars de bénéfices.

Je continuerai demain à 11 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)